



UNION POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 14 août 2006

Circulaire du Bureau international

286

Bénin – Emissions illicites de timbres-poste

Madame, Monsieur,

L'administration postale du **BÉNIN** me prie de porter à votre connaissance ce qui suit:

«Depuis quelques semaines, nous recevons des correspondances de philatélistes, d'organismes émetteurs de timbres ou de maison d'édition de catalogues de timbres nous demandant de confirmer ou non l'émission de certains thèmes.

La célébration du 50^e anniversaire d'Europa a fait l'objet de plusieurs émissions, parmi lesquelles:

- la planète Saturne;
- les grandes œuvres du génie humain;
- les parcs nationaux;
- l'artisanat;
- les vacances;
- l'africain.

Or aucun de ces timbres n'existe au Caveau du Bénin. Il va sans dire que notre administration postale n'a jamais autorisé de pareilles émissions. Il s'agit donc d'émissions illégales ayant conduit à des ventes frauduleuses.

Pendant des années, la poste du Bénin a été victime de telles pratiques, dont les préjudices sont énormes.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur du développement
des marchés
K.J.S. McKEOWN